



à l'inventaire, un moteur en très bon état y a été omis. Il doit donc rester acquis à la Mairie. Le Conseil Municipal est d'accord sur ce point.

M: Marot reparle des prix des billets non encore appliqués.

Le Maire lui répond qu'il y a accrochage entre M: Jouelin et M: Guillaudon car, dit-il, l'augmentation des billets, suivant les derniers, profiterait plutôt aux futurs acquéreurs.

M: Blancher dit que cela ne tient pas et que le privé peut fixer le prix qu'il veut.

M: Olive voudrait émettre enfin un vœu pour que les soumissionnaires s'engagent à continuer, sur Nantes comme sur Chantenay, le même nombre de transports qu'au paravant.

Le Maire, sur le rappel du Docteur Collet, lui fait savoir qu'aucune condition ne peut être imposée pour la vente du matériel.

Finalement, le Maire est autorisé à lancer une seconde adjudication à la date qui sera fixée en accord avec l'autorité de tutelle, en fixant toutefois un prix limite pour le départ de cette nouvelle adjudication.

À l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 15.

Et ont signé les membres présents:

Séance du Conseil Municipal  
Du 28 Avril 1958.

L'an mil neuf cent cinquante-huit, le lundi 28 Avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé-lès-Nantes s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance extraordinaire, sous la présidence de M: Béniges, Maire, suivant convocation faite le vingt-six Avril mil neuf cent cinquante-huit et cela conformément à la Loi.

## Ordre du jour

Ventes par traité de gré à gré du matériel des bateaux de  
Trentemoult.

- Étaient présents: M: Bénézet, Maire,  
M<sup>rs</sup> Gendron Clair et M: Yerrand, Adjoint;  
M<sup>rs</sup> Babin, Barbo, Biron, Boutin, Dupont, Ganeau,  
Lajean, Guillard, Fefort, Fubert, Marchais, Maïot,  
Marnier, Moriceau, Tennaniac'h, Blancher, Tabon,  
Quirion, Reder et Tessier, Conseillers Municipaux;

- Présents excusés (ayant donné procuration pour voter en leur nom):

M<sup>rs</sup> Dacteur Collet, Casard et Yeau.

- Absent non excusé: M: Clément Ollive.

Le Maire ouvre la séance, et comme il s'agit d'une séance exceptionnelle, il propose de maintenir comme secrétaire de séance M: Tennaniac'h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

M: le Maire explique alors le but de cette réunion exceptionnelle et laquelle il a prié M: Guiochon, Ingénieur des Ponts et Chaussées Maritimes, d'assister. Il s'agit de la liquidation définitive du service des Bateaux.

Le Maire rappelle que la vente du matériel des bateaux avait été décidée voici plusieurs mois par le Conseil Municipal, du fait que son équilibre financier en tant que régie municipale, était rompu. La première adjudication ayant fait ressortir un adjudicataire avec une offre nettement inférieure à l'estimation faite en son temps par des experts, M: le Préfet avait eu bon sens de ne pas approuver cette première adjudication et d'inviter l'administration municipale à procéder à une seconde.

Une seconde adjudication a eu lieu selon les formes réglementaires et en présence de M: Guiochon, ingénieur des Ponts et Chaussées Maritimes; cette deuxième adjudication a été déclarée elle-même infructueuse par la commission d'adjudication, du fait que les deux offres reçues étaient toutes deux inférieures aux prix limites fixés.

Le Maire continue " Il est regrettable que nous ayons perdu du temps et de l'argent, car tous les mois le déficit des bateaux augmente, mais il est inutile d'épiloguer sur



« les diverses responsabilités qui la première incombent à la majorité du Conseil qui, à l'époque, n'avait pas accepté l'estimation faite par des experts dûment qualifiés. »

Quoi qu'il en soit, cette situation ne peut plus durer. Le Maire s'en est entretenu personnellement avec M. le Préfet et ce dernier lui a conseillé de traiter de gré à gré avec la personne ou la société faisant l'offre la plus avantageuse, à la fois pour les finances communales et pour l'exploitation du service des Bateaux, c'est-à-dire son fonctionnement régulier et normal en faveur des usagers.

Pour conclure, M. Bénégat demande au Conseil Municipal de bien vouloir maintenant autoriser le Maire à traiter de gré à gré avec une personne de son choix.

Discussion:

M. Biron veut savoir si maintenant il n'y a pas d'autre solution pour la liquidation du service en tant que régie municipale.

Le Maire répond par la négative.

M. Harot regrette alors que la majorité du Conseil Municipal n'ait pas suivi la proposition du groupe radical-socialiste faite dans la séance du 25 novembre 1957 et qui consistait à accepter l'estimation faite par les experts et à confier l'exploitation à M. Métairaux, Directeur, sur ces bases.

M. Tennaniac, de son côté, revient sur la proposition qu'il a faite au dernier conseil municipal et qui consistait à retenir le prix initial de l'estimation des experts et de confier la régie à M. Métairaux, mais en l'autorisant à se libérer du prix d'achat sur la période de remboursement de 10 ans.

Le Maire déclare que cette proposition n'était pas valable, et que l'on ne pouvait pas donner un délai de 10 ans pour payer ce matériel roulant.

M. Guibert prend alors la parole, et déclare qu'il se le doute d'une offre faite par un tiers, et qu'il regrette que cette offre ne soit pas retenue par le Maire.

Le Maire explique que cette offre vient d'une personne qui n'a pas soumissionné ni à la première, ni à la deuxième adjudication, et que cet acquéreur éventuel s'est présenté personnellement en Mairie le lundi après-midi 28 Avril, vers 14 h 15. Dans le bureau du Maire se trouvaient alors: M. Ferrand, Adjoint aux Travaux, M. Guiochon, Ingénieur des Ponts et Chaussées Maritimes et deux agents communaux. Cette offre

d'exploitation du service avait ceci d'étrange que le prix lui-même n'y figurait plus, l'endroit où le prix avait été porté sur la lettre ayant été coupé. De plus, les conditions de paiement n'étaient pas celles prévues au cahier des charges, et la date proposée pour la prise en charge fixée seulement au 1<sup>er</sup> Juin 1958.

M<sup>r</sup> Guiochon, avec l'autorisation du Conseil, explique cette entrevue, confirme les dires du Maire, et reconnaît que cette offre ne pouvait pas être considérée comme sérieuse.

M<sup>r</sup> Subert montre alors une lettre qui est, selon lui, le double de l'offre faite, et sur ce double de lettre figure bien une offre de prix.

Le Maire estime que cette façon de faire est déloyale, qu'en tout état de cause il ne veut pas tenir compte d'une offre qui, pratiquement, n'en est pas une, et qui fait l'objet de manœuvres pour le moins incorrectes.

Une vive altercation a lieu ensuite entre le Maire et M<sup>r</sup> Subert, et des paroles désobligeantes sont prononcées.

Après un retour au calme, M<sup>r</sup> Blancher demande si, pour le choix de l'exploitant fait par le Maire et ratifié par traité de gré à gré, il n'y aura pas de représentants des groupes du Conseil Municipal.

Le Maire répond que dans la phase actuelle, il ne veut plus revenir en arrière. Il veut simplement obtenir du Conseil Municipal l'autorisation de traiter de gré à gré avec la personne offrant les meilleures conditions, aussi bien pour les finances communales que pour les usagers. Cette désignation du Maire se fera d'ailleurs après avis de M<sup>r</sup> Guiochon, Ingénieur des Ponts et Chaussées Maritimes, et le marché lui-même sera soumis à la ratification de M<sup>r</sup> le Triplet.

Cette proposition, mise aux voix est finalement adoptée par 16 voix. Il y a en plus une abstention et 9 voix contre.

En conséquence, la majorité du Conseil autorise le Maire à choisir le futur acquéreur, à passer un marché de gré à gré avec lui, et à solliciter l'agrément du Triplet pour que tout le service passe à l'entreprise privée le 1<sup>er</sup> Mai 1958.

M<sup>r</sup> Gajeau, après avoir demandé plusieurs applications sur le nouveau mode de fonctionnement, pour lequel le Maire lui donne tous apaisements, demande qu'à l'avenir il y ait un service de cars qui fasse à Trememout.

